

## Permis et carnet

### pour chaque auto

Ottawa, 12 (Communiqué). — Selon une déclaration de M. C.-D. Howe, ministre des Munitions et Approvisionnements, un permis d'essence avec carnet de coupons de ration sera accordé pour tout véhicule-automobile qu'une personne possédera, mais on ne permettra pas que l'essence d'une voiture soit employée dans un autre véhicule-automobile.

“On a suggéré, a ajouté M. Howe, que les propriétaires de plusieurs voitures de plaisance n'aient droit qu'à un seul permis d'essence avec carnet de coupons. Pour dire franchement, nous y avons pensé au cours du projet de la réglementation, mais nous nous sommes rendus compte que la chose était irréalisable.

“Si à un homme qui possède deux voitures, par exemple, nous avons dit qu'il ne pouvait obtenir de l'essence que pour l'une de ses voitures, alors qu'aurait-il fait? Chose certaine, il aurait passé son droit de propriété sur l'une des voitures, à sa femme, sa fille, son fils ou toute autre personne. Il n'y avait rien qu'on eût pu faire pour empêcher un tel transfert, et alors nous aurions émis un permis d'essence avec carnet de coupons de ration au nom d'un nouveau propriétaire.

“On a suggéré également que nous limitions le nombre de véhicules-automobiles dans chaque famille, mais ceci était également impossible. Nous n'avons aucun droit pour dire qu'un homme ne demeurera pas avec ses parents, ou avec d'autres membres de sa famille ou en chambre. Et nous n'avons également aucun droit de dire à cet homme: “Votre père peut conduire sa voiture, mais on vous refuse ce droit”.